



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
24 janvier 2020
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 5^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 3 octobre 2019, à 10 heures

Président : M. Braun..... (Luxembourg)

Sommaire

Point 106 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale

Point 107 de l'ordre du jour : Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

Point 108 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 heures.

Point 106 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (A/74/125, A/74/126, A/74/127 et A/74/128)

Point 107 de l'ordre du jour : Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles (A/74/130)

Point 108 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (*suite*) (A/74/125, A/74/126, A/74/127, A/74/128, A/74/129 et A/74/130)

1. **M. Brandolino** (Directeur de la Division des traités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime), s'exprimant au nom de la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), dit que l'Office contribue aux préparatifs de la quatorzième édition du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui sera axée sur la manière de faire progresser la prévention du crime, la justice pénale et l'état de droit aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La meilleure façon d'atteindre les objectifs de développement durable est de faire fond sur les engagements communs et les cadres arrêtés, comme en témoignent les efforts déployés dans le monde pour combattre la corruption et recouvrer les avoirs volés.

2. La Convention des Nations Unies contre la corruption reste le principal instrument de lutte contre ce fléau. La huitième session de la Conférence des États parties à la Convention sera l'occasion de poursuivre l'action menée dans le cadre du mécanisme d'examen collégial de la Convention, qui est un moyen important d'encourager la mise en œuvre de ce texte. Après une décennie de négociations, les États Membres ont également convenu d'un mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles relatifs à la traite des personnes, au trafic de migrants et aux armes à feu. En 2020, ils célébreront le vingtième anniversaire de la Convention, qui a été le fondement des mesures prises dans le monde pour régler des problèmes transnationaux nouveaux ou en constante évolution tels que la criminalité maritime, la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts et la cybercriminalité.

3. En application de la résolution 73/187 de l'Assemblée générale, l'ONUDD a établi un rapport sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles (A/74/130), qui contient des informations

sur les vues des États Membres à cet égard. Les États Membres y ont souligné l'importance de la coopération internationale dans la lutte contre la cybercriminalité, un domaine dans lequel l'ONUDD collabore avec eux pour former les policiers, les procureurs et les juges. L'intensification de la lutte contre l'utilisation des technologies à des fins criminelles et terroristes, notamment à des fins de blanchiment d'argent, est une priorité majeure. L'ONUDD aide les États Membres à contrer ces menaces grâce à des interventions nationales, régionales et interrégionales concertées et à une coordination opérationnelle. Il leur fournit également un appui scientifique et criminalistique et les rend mieux à même de réunir, sécuriser et évaluer des éléments de preuve. Pour ce faire, il s'efforce de créer des synergies avec ses partenaires dans le système des Nations Unies et avec les organisations régionales, la société civile, le secteur privé et les parlements, entre autres.

4. L'ONUDD fait partie du Comité exécutif du Réseau des Nations Unies sur les migrations et fournit une assistance technique en vue de prévenir et combattre le trafic de migrants et la traite des personnes. En sa qualité de coordonnateur du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, il collabore avec ses partenaires pour renforcer l'action collective contre ces crimes. En coordination avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres organismes, il a intensifié son appui à la lutte contre le financement du terrorisme, notamment en s'attaquant aux liens entre ce phénomène et la criminalité organisée, et aide les pays à régler le problème que pose le retour des combattants terroristes étrangers.

5. La création de partenariats qui favorisent des approches équilibrées, scientifiques et fondées sur les droits en matière de drogues est au cœur de l'appui que l'ONUDD fournit aux États Membres afin qu'ils puissent aborder et combattre le problème mondial de la drogue, conformément à la déclaration ministérielle adoptée lors du segment de haut niveau de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants. À cet égard, l'Office facilite la mise en commun de compétences et de données d'expérience au sein de la Commission et dirige une équipe spéciale de coordination du système des Nations Unies. Il fournit également un appui sur le terrain en vue de promouvoir l'application des Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues et de traitement de la toxicomanie, ainsi qu'une coopération policière et judiciaire efficace pour lutter contre le trafic de drogues illicites et de précurseurs.

6. L'ONUDD met l'accent sur la prévention. Ainsi, il encourage le développement alternatif en vue

d'empêcher les cultures illicites, exécute des programmes axés sur les partenariats public-privé et l'autonomisation des populations locales et aide les États Membres à fournir aux personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues des traitements comme alternative à l'emprisonnement et à la punition et à renforcer l'accessibilité des médicaments sous contrôle qui soulagent la douleur, tout en en prévenant le détournement et l'abus. En tant qu'organisme parrain du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, il facilite l'élaboration, l'exécution et le développement de programmes de prévention et de traitement du VIH/sida à l'intention des usagers de drogues et des détenus. La prévention est également au cœur de l'appui qu'il fournit en vue d'encourager une prévention du crime et des réformes de la justice pénale respectueuses des droits de la personne et tenant compte des questions de genre. Il s'efforce de prévenir l'implication d'enfants dans la criminalité et la violence et de mettre fin à leur recrutement et à leur exploitation par des terroristes. Il aide également les États Membres à réduire le recours à l'emprisonnement par la prévention du crime et l'amélioration de l'accès aux services d'assistance judiciaire. Il promeut la bonne gestion des prisons, y compris des détenus extrémistes violents, et la prévention de la radicalisation dans les prisons et dans les contextes de mise à l'épreuve.

7. Dans le cadre de son approche globale, l'ONUDC s'appuie sur des compétences et une expérience de terrain, ainsi que sur des travaux de recherche et d'analyse. En 2019, il a mis à la disposition de la communauté internationale des travaux de recherche approfondie sur les situations de conflit, la vulnérabilité à la traite des personnes et les crises des opiacés qui affectaient différentes parties du monde. Il a également étudié les facteurs qui expliquaient le niveau élevé de la violence et défini ceux qui étaient essentiels à sa réduction. Il continue de mener des réformes à l'échelle du Secrétariat pour rationaliser les procédures et unifier les programmes, dans le prolongement des réformes du système des Nations Unies pour le développement

8. **M. Gimolieca** (Angola), s'exprimant au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), fait remarquer que si les États membres de la Communauté font toujours face au fléau de la criminalité, ils maîtrisent de mieux en mieux la situation, grâce notamment à des interventions complexes sur les plateformes numériques et les plateformes de communication. Des politiques de prévention et d'atténuation et des stratégies plus efficaces aident la région à mieux se préparer à s'attaquer de front aux délinquants et à prévenir les activités criminelles. La SADC attache une grande

importance aux instruments juridiques internationaux qui constituent le fondement de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la corruption et les infractions liées à la drogue.

9. Le trafic et l'abus de drogues sont liés à d'autres formes de criminalité, telles que la corruption, la délinquance violente et les violences, qui compromettent le développement économique et la paix et la stabilité de la région. Les taux élevés de pauvreté et de chômage, la faiblesse des systèmes judiciaires et la forte prévalence du VIH/sida sont quelques-unes des causes profondes de la criminalité organisée dans la région, phénomène auquel contribuent également l'inégalité de développement économique et les inégalités sociales criantes notées à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre.

10. Le trafic d'espèces sauvages, alimenté par le braconnage à des fins commerciales et la demande croissante du marché, est l'une des formes de criminalité les plus répandues dans la sous-région. En dépit des avancées notables faites dans la conservation de la vie sauvage, les groupes transnationaux organisés tirent profit de la facilité de faire du commerce transfrontière, des disparités entre les législations des différents pays et de la déficience du système d'échange de renseignement entre les services de répression. La SADC exhorte la communauté internationale à s'attaquer en priorité au trafic d'espèces sauvages. Elle se félicite des initiatives menées dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts pour renforcer les capacités de répression de la région, améliorer les politiques et stratégies de prévention et d'atténuation et promouvoir la collaboration avec les institutions nationales et internationales.

11. Il convient d'élaborer une législation claire et complète pour prévenir et combattre la multiplication des cas de traite des personnes en Afrique australe, en particulier ceux concernant des femmes et des enfants. Le fait que tous les États membres de la SADC soient parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et au Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, témoigne de l'attachement de la région aux cadres législatifs mondiaux, continentaux et régionaux relatifs à la traite des personnes. Des 16 États membres de la Communauté, 13 ont promulgué une loi portant exclusivement sur la traite des personnes, les autres ayant érigé cette pratique en infraction pénale au moyen de divers textes législatifs. Il faudrait définir des stratégies de lutte contre la maltraitance des enfants et la traite des personnes pour protéger les femmes et les

enfants et surmonter les difficultés liées à l'application de la législation.

12. Des trafics en tout genre favorisent le développement de la contrebande, générant d'importants profits pour les personnes et les organisations impliquées. L'aggravation du problème de la drogue dans la région compromet la prospérité et l'avenir des jeunes, qui sont souvent touchés de façon disproportionnée par la criminalité liée à la drogue et l'abus de drogues. Le problème de la drogue exige d'adopter une approche multidimensionnelle et équilibrée fondée à la fois sur des politiques pénales, sociales et sanitaires. Les politiques de lutte contre la drogue des États membres de la SADC s'appuient sur le Protocole relatif à la lutte contre le trafic de drogue dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Pour faire face au problème de la drogue, les États membres ont élaboré, appliqué et évalué des stratégies de réduction de la demande, mis en place des programmes communautaires de prévention, mené des initiatives de sensibilisation dans les écoles et conduit des études sur les causes profondes de l'abus de drogues. Certains d'entre eux ont également créé des structures de traitement, de désintoxication et d'insertion sociale destinées aux usagers des drogues, les jeunes comptant pour une part importante de la solution.

13. Les systèmes de justice pénale de nombreux pays de la SADC sont encore déficients. Les capacités des services de prévention et de répression sont insuffisantes, de même que les législations sur la criminalité transfrontière. Sachant que les activités criminelles dans la région transcendent de plus en plus les frontières nationales, les futures initiatives de prévention devront s'appuyer sur une coopération mondiale et régionale. Les États membres de la SADC ont signé des protocoles d'entraide judiciaire en matière pénale, ainsi qu'en matière d'extradition, de corruption, de lutte contre les drogues illicites et d'armes à feu, de munitions et d'autres éléments connexes. Face à l'aggravation des menaces, ils s'efforcent d'améliorer les capacités et la transparence de leurs systèmes judiciaires.

14. La SADC a mis en place un programme régional couvrant la période 2013-2020 et visant à aider ses États membres à régler les problèmes liés à la criminalité organisée, à la sécurité, à l'efficacité et l'intégrité de leurs systèmes de justice pénale, à l'abus de drogues et au VIH/sida. Elle entend ainsi renforcer la capacité des différents pays et stimuler la coopération régionale conformément aux priorités et aux besoins de chacun. Le programme, qui devrait aussi contribuer à réduire la criminalité en favorisant un développement

socioéconomique durable, pourrait servir d'exemple à d'autres régions confrontées aux mêmes problèmes de développement.

15. **M^{me} Tang** (Singapour), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que, de par sa taille, la région de l'Asie du Sud-Est, par laquelle passent certaines des voies commerciales les plus fréquentées du monde, est vulnérable aux crimes transnationaux tels que le terrorisme, la cybercriminalité, la criminalité économique internationale, le trafic de drogue et la traite des personnes. Pour coordonner la lutte contre ces menaces, l'ASEAN a tenu sa réunion ministérielle annuelle sur la criminalité transnationale. Au cours de l'année écoulée, elle a également œuvré à l'exécution de son plan d'action contre la criminalité transnationale pour la période 2016-2025, y compris le programme de travail 2019-2021 y relatif, et du Plan de travail de Bohol sur la traite des personnes pour la période 2017-2020, pour l'exécution duquel elle a élaboré une matrice de suivi.

16. La lutte contre le trafic de drogue exige que les États membres de l'ASEAN collaborent étroitement entre eux et avec le reste de la communauté internationale. Des progrès ont certes été accomplis dans la réduction de la superficie consacrée à la culture du pavot à opium dans la région, mais de nouveaux problèmes continuent de surgir à mesure qu'évoluent les modèles commerciaux des cartels de la drogue. Déterminée à régler ces problèmes, l'Association a adopté, lors de sa cinquième réunion ministérielle sur les questions de drogue, son programme de travail visant à protéger les communautés contre les drogues illicites pour la période 2016-2025, lancé, en 2017, son plan de coopération dans la lutte contre la production et le trafic de drogues illicites dans le Triangle d'or et publié, en 2018 et 2019, des déclarations communes contre la légalisation des drogues contrôlées, dans lesquelles elle a réaffirmé sa détermination à continuer d'appliquer une politique de tolérance zéro en matière de drogues et à promouvoir des communautés exemptes d'abus de drogues.

17. Le centre de coopération en matière de lutte contre les stupéfiants de l'ASEAN et le réseau de surveillance des drogues de l'ASEAN ont été créés pour permettre aux États membres de mieux échanger des informations sur les dernières tendances régionales relatives à la drogue. Les groupes d'interception de la drogue mis sur pied par l'ASEAN dans les ports et les aéroports ont permis de désorganiser la circulation de la drogue dans la région. Le portail de l'ASEAN consacré à l'éducation préventive en matière de drogues a été créé aux fins de la mise en commun des ressources utiles, et les

programmes de désintoxication ont été enrichis d'initiatives fondées sur l'analyse des faits et d'initiatives communautaires. Les trois principales conventions internationales relatives au contrôle des drogues restent le pilier de la politique mondiale en matière de drogues.

18. Afin de rendre la région mieux à même de lutter collectivement contre la radicalisation, l'Association a adopté le plan d'action de l'ASEAN visant à prévenir et à contrer la montée de la radicalisation et de l'extrémisme violent pour la période 2018-2025, qui offre à ses États membres un cadre solide leur permettant de renforcer leurs capacités de répression, d'associer les communautés vulnérables et d'autonomiser les jeunes.

19. Pour faciliter la tenue d'un dialogue constructif et promouvoir la coopération régionale et la mise en commun des meilleures pratiques en matière de sûreté aérienne, l'ASEAN a organisé une conférence sur la lutte contre le terrorisme axée sur la sûreté aérienne, en collaboration avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Dans le domaine de la cybercriminalité, elle a publié une déclaration sur la coopération en matière de cybersécurité, dans laquelle elle a réaffirmé sa volonté de développer un cyberspace pacifique, sûr et résilient, fondé sur des règles. Elle a également organisé la Conférence de l'ASEAN plus trois consacrée à la cybercriminalité, qui visait à encourager l'établissement de partenariats constructifs avec les services régionaux de répression et les acteurs privés en vue de lutter contre la menace mondiale que représente la cybercriminalité. Cette conférence est intervenue après la création du bureau de renforcement des cybercapacités de l'ASEAN, qui a rendu ces organismes mieux à même de lutter contre la cybercriminalité.

20. **M. Kapambwe** (Zambie), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que les conflits, les changements climatiques et les inégalités économiques croissantes entre les pays et entre les communautés continuent de contraindre les personnes à quitter leur foyer en quête de nouvelles possibilités, les exposant ainsi à la traite, au travail forcé, à l'exploitation sexuelle, aux abus et à la mort aux mains des réseaux criminels transfrontières. Les nouveaux réseaux et technologies, tout en contribuant positivement au développement durable, à l'élargissement de l'accès au marché et à la croissance économique, favorisent également de nouvelles formes de criminalité, notamment la cybercriminalité. Les femmes et les enfants sont les principales victimes de ces crimes odieux. Les pays en développement étant à la traîne en matière de défense contre la cybercriminalité, il faut

absolument leur apporter l'appui technique et financier nécessaire pour appliquer pleinement et efficacement la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole relatif à la traite des personnes.

21. En Afrique, l'abus de drogues reste un problème juridique, tandis que le trafic de drogue est une affaire criminelle ; ces deux phénomènes représentent actuellement une menace mondiale. Il faudrait donc consacrer davantage de ressources aux programmes de prévention, de traitement, d'accompagnement et de réinsertion sociale.

22. Le Groupe des États d'Afrique est résolu à lutter contre la corruption et à renforcer la bonne gouvernance et l'état de droit. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a proclamé 2018 Année africaine de lutte contre la corruption, confié au Nigéria le soin de plaider en faveur de la lutte contre la corruption et engagé les États membres à enrayer ce fléau et à lutter contre les inégalités.

23. Les ressources publiques nationales sont considérées comme indispensables au financement du développement. Cependant, divers facteurs entravent la capacité des pays africains de générer des recettes fiscales : existence d'un secteur informel et d'un secteur de subsistance énormes, assiettes fiscales restreintes et dépendance à l'égard de produits d'exportation sujets à fluctuation, etc. Les ressources intérieures sont grevées encore plus par les flux financiers illicites résultant d'activités illégales comme la corruption ; la traite des personnes et le trafic de minéraux, d'espèces sauvages et de drogue ; la fraude fiscale ; la criminalité organisée. Ces flux réduisent la disponibilité des ressources indispensables au développement durable, affaiblissent la gouvernance, encouragent la corruption et favorisent la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique se félicite de la place faite dans le Programme 2030 à la lutte contre ce phénomène. Il souligne que les gouvernements et les institutions doivent faire preuve de transparence et de responsabilité.

24. S'agissant de la prévention du crime et de la justice pénale, le Groupe des États d'Afrique estime que les lois sont efficaces lorsqu'elles sont perçues comme justes et équitables. La criminalité prive les personnes de possibilités, entrave la croissance nécessaire au développement économique et l'état de droit et sape la confiance des populations dans leurs gouvernements. Il ressort du rapport du Secrétaire général que les hommes représentent la majorité de la population carcérale dans toutes les régions. Le Groupe convient avec le Secrétaire général que la prévention du crime devrait être axée en

particulier sur les hommes et les garçons et consister notamment en des initiatives visant à remédier aux conditions qui accroissent le recours aux comportements criminels.

25. Lors de la négociation de la déclaration politique relative à la quatorzième édition du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, il importe de débattre de la manière de contrôler la cybercriminalité et les attaques terroristes dans les situations de conflit. Le Groupe des États d'Afrique préconise l'adoption d'un texte qui soit orienté vers l'action et qui puisse être mis en œuvre par toutes les parties. Les policiers, les procureurs et les juges devraient recevoir une formation leur permettant de mieux appliquer la loi.

26. **M. Rattray** (Jamaïque), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que le niveau de la criminalité dans les Caraïbes a des conséquences inquiétantes sur la santé et le bien-être des sociétés de la région. Les États de la région doivent faire face aux problèmes que posent la porosité des frontières, la migration irrégulière, le transbordement de drogues, le flux d'armes à feu illégaux et les nouvelles menaces dans le cyberspace. Les pressions supplémentaires que les catastrophes naturelles et les autres effets dévastateurs des changements climatiques exercent sur des systèmes de sécurité déjà en difficultés ne sauraient être négligées. Ces phénomènes peuvent entraîner des crises humanitaires, qui peuvent à leur tour donner lieu à des violences et à des activités criminelles. La CARICOM entend donc mettre pleinement en œuvre sa stratégie pour la période 2015-2019, afin de garantir des conditions de sécurité physique et matérielle à sa population. La région a redoublé d'efforts pour agir sur les déterminants sociaux de la criminalité, sensibiliser l'opinion publique et stimuler l'action régionale.

27. La coopération en matière de sécurité est le quatrième pilier du mouvement d'intégration de la CARICOM. À leur trentième réunion intersessions, les chefs de gouvernement de la CARICOM ont réaffirmé l'importance que revêtaient, aux yeux de la région, les architectures de sécurité nationales et régionales pour la lutte contre la criminalité (notamment la criminalité internationale), la violence et d'autres menaces à la sécurité, ainsi que pour le bon fonctionnement des régimes de libre circulation mis en place dans le cadre du marché et de l'économie uniques de la CARICOM.

28. La Communauté a conçu des stratégies clefs visant à garantir la sûreté et la sécurité, notamment par l'amélioration de la résilience de la région, la réduction de ses vulnérabilités et la collecte de données statistiques. De même, elle a établi un plan régional de

prévention du crime et de développement social et adopté un accord sur la restitution et le partage des avoirs issus d'activités criminelles recouvrés ; elle élabore également un plan d'action en faveur de la production de statistiques de la criminalité et de la justice pénale, met en place un réseau régional intégré d'information balistique et œuvre à la création de juridictions spécialisées dans les affaires de toxicomanie et au renforcement de celles qui existent déjà.

29. Le niveau élevé de la criminalité liée aux armes à feu découle du lien entre le trafic de drogue et l'importation illicite d'armes légères, qui sont utilisées dans au moins 75 % des crimes violents commis dans la région, y compris ceux associés aux activités des gangs et à la drogue. Vu le nombre élevé d'homicides par armes à feu dans la région, une collaboration plus étroite est nécessaire entre les services nationaux, régionaux et internationaux de répression, en particulier ceux qui sont responsables de la sécurité des frontières terrestres et maritimes. La CARICOM demande à la communauté internationale d'aider ses membres à élaborer des lois et à continuer de ratifier et d'appliquer les instruments internationaux visant à régler ces problèmes.

30. Le problème mondial de la drogue et l'économie illicite de la drogue compromettent la sécurité et ont une incidence négative sur la santé et le développement économique et social des États vulnérables. La CARICOM s'est félicitée de l'occasion qui lui avait été donnée de participer aux débats de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants et de la cinquième réunion intersessions de la Commission, qui venait de s'achever. Elle salue l'action de l'Organisation mondiale de la Santé, qui donne aux pays une grande marge de manœuvre leur permettant de concevoir des politiques mieux adaptées à leur situation.

31. La CARICOM est attachée à la représentation équilibrée des genres et salue la contribution des femmes à la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue dans la région des Caraïbes. Dans un contexte où ses citoyens sont devenus une cible des opérations de recrutement menées par les organisations extrémistes, elle se réjouit à la perspective d'accueillir une conférence des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme à Trinité-et-Tobago en 2020.

32. **M. Forax** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant également au nom des pays candidats (Albanie, Macédoine du Nord, Monténégro et Serbie), du pays du processus de stabilisation et d'association (Bosnie-Herzégovine) et, en outre, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que les questions à l'examen concernent tous les États Membres et risquent de compromettre la mise en œuvre des

priorités essentielles du programme de développement durable. Le système des Nations Unies aide chaque gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent et favorise la coopération.

33. L'Union européenne dispose d'un cadre juridique et général solide et ambitieux permettant de lutter contre la traite des personnes. Elle demeure attachée au multilatéralisme et réaffirme la nécessité de partenariats respectueux des normes juridiques internationales. Elle fait concorder l'aide au développement qu'elle fournit dans la lutte contre la traite des personnes avec le Programme 2030. Comme il ressort du rapport d'activité de 2018, beaucoup de progrès ont été accomplis dans des domaines tels que la coopération transfrontière, le recours aux enquêtes financières et l'élaboration de mécanismes nationaux et transnationaux d'orientation. Néanmoins, les auteurs de ces crimes continuent de jouir d'un niveau élevé d'impunité, auquel on doit mettre un terme afin qu'ils répondent de leurs actes.

34. Toutes les initiatives menées par l'Union européenne pour réduire la migration irrégulière visent principalement à sauver des vies et à lutter contre le trafic de migrants. L'Union et ses États membres continueront de combattre les passeurs de migrants et leur modèle commercial meurtrier. Les États doivent continuer d'investir des ressources et de rechercher des solutions novatrices pour lutter contre les réseaux criminels, qui sont de plus en plus prompts à exploiter les lacunes en matière de politiques et à réinventer leur mode opératoire. En décembre 2018, l'Union a adopté des mesures de répression pour mieux lutter contre les réseaux de trafic de migrants. Ces mesures visent à maximiser l'utilisation des ressources extérieures de l'Union dans la lutte contre le trafic de migrants, en renforçant les liens entre l'action intérieure et extérieure et en collaborant avec les pays partenaires pour appuyer leurs activités de répression et améliorer la coopération.

35. Le trafic de migrants représente une menace pour la sécurité et sape la cohésion sociale dans tous les pays d'origine, de transit et de destination. Tous les États Membres ont intérêt à renforcer la coopération contre les passeurs. L'Union européenne alloue des sommes colossales à des projets tels que l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale, qui a permis de mettre la main sur un nombre important de passeurs et de saisir des centaines de navires. Parallèlement, les missions civiles de l'Union en Libye, au Mali et au Niger contribuent à renforcer la capacité des polices et des autres forces de sécurité de ces pays de lutter contre le trafic de migrants dans le respect des droits de la personne et de l'état de droit.

36. Il est de plus en plus admis que la criminalité maritime et le trafic en mer figurent parmi les menaces les plus graves qui pèsent sur la sécurité commune et l'économie mondiale. En 2019, l'Union européenne a adopté un plan d'action révisé sur la sécurité maritime, dans lequel il promeut une approche globale de la sécurité maritime, facilite la mise en place de solutions régionales adaptées aux problèmes et prône une collaboration plus étroite entre les acteurs civils et militaires et entre les institutions spécialisées. Ce plan s'inscrit dans le droit fil de la réunion organisée par le Conseil de sécurité selon la formule Arria et consacrée à la criminalité maritime en tant que menace contre la paix et la sécurité internationales, qui avait permis de définir les bonnes pratiques aux fins du renforcement des mécanismes de prévention de la criminalité maritime et de la lutte contre le phénomène.

37. L'Union européenne a également adopté un cadre juridique amélioré visant à lutter contre le blanchiment d'argent. Tous les États Membres doivent redoubler d'efforts et faire en sorte qu'il soit plus difficile pour les terroristes et d'autres criminels de tirer profit de la criminalité.

38. Les engagements commun pris en matière de drogues doivent être honorés à un rythme plus rapide. La position commune du système des Nations Unies sur la politique relative aux drogues est une avancée car elle contribue à répondre à la nécessité croissante d'une approche multidimensionnelle. L'Union européenne entretient un dialogue régulier sur les drogues avec les pays partenaires et fournit une assistance dans le cadre de programmes de coopération extérieure. Elle souhaite voir se renforcer le lien entre le Programme 2030 et la lutte contre le problème mondial de la drogue. De même, elle continue de désapprouver catégoriquement l'application de la peine de mort en tout temps et en toutes circonstances, y compris pour les crimes liés à la drogue, et promeut une réponse à ces crimes qui soit conforme au droit international, aux normes internationales et au principe de proportionnalité. Afin d'honorer l'engagement commun à régler le problème mondial de la drogue conformément à ces principes, elle envisage d'actualiser sa stratégie et son plan d'action relatifs aux drogues.

39. Le Groupe d'experts chargé de réaliser une étude approfondie sur la cybercriminalité joue un rôle important en ce qu'il fournit une analyse d'ensemble de la situation et devrait rester le principal mécanisme consacré à la question de la cybercriminalité dans le système des Nations Unies. On s'accorde généralement à dire que le renforcement des capacités est essentiel à la lutte contre la cybercriminalité. Toutefois, de nombreux pays n'ayant toujours pas adopté des

pouvoirs procéduraux leur permettant de sécuriser les preuves électroniques ou n'ayant pas la capacité d'exercer ces pouvoirs dans la pratique, le renforcement des capacités devrait rester la priorité pour l'avenir. Il n'existe pas de consensus sur la nécessité et la faisabilité d'un nouveau traité international sur la cybercriminalité ; la priorité devrait donc être accordée à la coopération sur la base des traités existants.

40. L'Union européenne a amélioré ses instruments de lutte contre le terrorisme et coopère avec les pays partenaires sur la question. Elle soutient l'ONU, qui joue un rôle clef dans la lutte contre le terrorisme, et contribue à l'examen semestriel de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui continuera de guider ses propres initiatives.

41. **M. Zeng** Weixiong (Chine) dit que si la communauté internationale a bien progressé sur le plan de la lutte contre la drogue, de la criminalité transnationale organisée et de la corruption, elle doit encore relever des défis de taille. Il lui faut renforcer la coopération par l'innovation, l'état de droit et une approche mutuellement bénéfique. Au cours de l'année écoulée, la Commission des stupéfiants, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et l'ONUSD ont promu la mise en application des conventions relatives au contrôle des drogues, à la criminalité transnationale organisée et à la corruption. Le Gouvernement chinois est prêt à fournir plus de ressources humaines et de financement à l'ONUSD.

42. En ce qui concerne la question de la drogue, la Chine continuera de respecter les principes de participation de tous et de responsabilité partagée, de mettre en œuvre une stratégie globale et équilibrée de lutte contre la drogue et d'appliquer activement les conventions pertinentes. Elle donne la priorité à la prévention, à la réadaptation et au traitement, a renforcé les services de répression et coopère à l'échelle internationale pour régler les problèmes nouveaux relatifs à la drogue. La Chine s'attache constamment à améliorer la classification des substances, accorde une grande importance au Système international de contrôle des drogues et soutient l'action menée par les organismes compétents des Nations Unies.

43. La Chine s'inquiète de la récente recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé visant à reclasser le cannabis. Elle dénonce l'abus de drogues au nom de l'atténuation de la douleur, disant qu'il faut dans le même temps respecter les droits de l'homme dans le contrôle des drogues. Elle s'oppose à toute légalisation de drogues, considérant qu'il faut trouver un juste milieu entre dissuasion et protection des droits de l'homme. Elle s'attend à ce que la déclaration

ministérielle de 2019 de la Commission des stupéfiants joue un rôle positif. Elle demande à toutes les parties de continuer de lutter contre le problème mondial de la drogue d'une manière intégrée et équilibrée, fondée sur les responsabilités communes et partagées.

44. Le Gouvernement chinois applique une politique de tolérance zéro dans la lutte contre la corruption. En 2018, une commission de contrôle nationale a été mise sur pied pour promouvoir la normalisation des travaux et les inscrire dans un cadre légal, et pour participer à l'action internationale de lutte contre la corruption et coopérer à cet égard. La Chine défend l'autorité de l'ONU en matière de lutte contre la corruption mondiale et le rôle principal joué par la Convention des Nations Unies contre la corruption. Elle demande à toutes les parties d'appliquer la Convention de manière efficace, d'éliminer les obstacles politiques et juridiques à la surveillance des fuyitifs et de produits des activités criminelles à travers les frontières, de renforcer la coopération entre les services judiciaires et de répression et de régler des questions épineuses telles que le recouvrement d'avoirs. Au cours de la décennie écoulée, le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption a bien fonctionné. Toutes les parties devraient continuer à respecter le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures. La Chine respectera strictement la procédure d'examen, achèvera celui qu'elle a entrepris et continuera de fournir aux États une aide au renforcement des capacités au besoin.

45. Par sa mise en application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, la Chine a amélioré ses dispositifs législatif et judiciaire, a renforcé la coordination et la communication entre les départements, a intensifié la répression, a resserré la coopération internationale et a obtenu de bons résultats dans sa lutte contre la traite des personnes et les crimes commis avec une arme à feu ou avec des explosifs. La Chine soutient le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption et demande aux États d'adopter cette convention comme fondement légal en matière d'assistance judiciaire, d'extradition et de recouvrement d'avoirs. Elle continue à prendre part aux préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et à promouvoir les consultations sur le document final de manière ouverte et transparente. En ce qui concerne les nouveaux défis en matière de sécurité, la Chine lutte activement contre la cybercriminalité.

46. **M^{me} Suzuki** (Japon) dit que l'état de droit, une bonne gouvernance et une culture de la légalité constituent les piliers d'une société humaine prospère.

En avril 2020, le Japon accueillera le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et demande à tous les États Membres d'y participer activement et de garantir la cohésion entre le Congrès et d'autres organismes des Nations Unies.

47. Les États Membres doivent mettre en application des politiques de lutte contre la drogue de manière coordonnée. Le Japon considère que la Commission des stupéfiants est le principal organe de décision et a mis en application sa déclaration ministérielle de 2019.

48. L'utilisation des médias sociaux lors des attentats terroristes est une question à laquelle il faut s'atteler de toute urgence. En tant que Président du sommet du G20 qui s'est tenu à Osaka en juin 2019, le Japon a montré la voie en élaborant une déclaration des dirigeants sur la prévention de l'exploitation d'Internet à des fins de terrorisme et d'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Il faut examiner minutieusement la question de la réglementation des plateformes de médias sociaux tout en respectant la liberté d'expression et en s'abstenant de compromettre la croissance et la compétitivité de ce secteur. Le Japon poursuivra ses délibérations avec les gouvernements, les chefs d'entreprise, le milieu universitaire et la société civile.

49. Les criminels sont en mesure de commettre des cybercrimes en exploitant des pays vulnérables qui ne disposent pas de contre-mesures efficaces. La communauté internationale doit combler cette lacune et le Japon soutient les programmes de renforcement des capacités. Le Groupe d'experts chargé de réaliser une étude approfondie sur la cybercriminalité est l'instance idéale permettant de déterminer les tendances, les problèmes et les voies à suivre.

50. La corruption fait peser une grave menace sur la croissance économique et le développement durable. Sous la présidence du Japon, le Groupe de travail anticorruption du G20 a donné en 2019 la priorité au développement des infrastructures et à la protection efficace des lanceurs d'alerte et a défini deux objectifs. Le Japon est déterminé à continuer de contribuer à l'action internationale de lutte contre la corruption, y compris par la mise en application de manière efficace de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

51. **M^{me} Oehri** (Liechtenstein) déclare que des mesures visant à lutter contre la cybercriminalité ont été adoptées aux niveaux national et régional et que l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer dans le traitement de la cybercriminalité au niveau international. Sa délégation espère qu'un large intérêt commun dans le renforcement de l'état de droit dans le cyberspace alimentera les prochains débats.

52. La cybersécurité est une des missions essentielles de l'Organisation des Nations Unies. La militarisation grandissante du cyberspace, les progrès de l'intelligence artificielle, l'omniprésence de la collecte et de la manipulation de données et la cybercriminalité constituent des risques réels pour la sécurité des États et des citoyens et doivent être analysés dans le contexte du cadre juridique existant et réglés au moyen des trois piliers de l'action de l'Organisation des Nations Unies. Le renforcement du droit international public veut dire également élargir la lutte contre l'impunité dans le domaine cybernétique. Il est impératif de comprendre jusqu'où porte le droit international existant en matière de cyberattaques et de cyberguerre.

53. Les lois et politiques en matière de cybersécurité ont des répercussions directes sur les droits de l'homme et en particulier sur le droit à la vie privée. Toute immixtion dans la vie privée doit se faire dans le respect des principes de la légalité, de la nécessité et de la proportionnalité. Il faut donc trouver un juste milieu entre les exigences de la sécurité et le respect des droits de l'homme. Le Liechtenstein soutient fermement le renforcement du droit international en ce qui concerne la cyberactivité à l'aide de réglementations basées sur la transparence, la coopération et les droits de l'homme et s'oppose à l'élaboration de normes parallèles ou divergentes sur le sujet.

54. Il ressort de récents rapports de rapporteurs spéciaux de l'ONU que l'action de nombreux États menace le droit à la vie privée et d'autres droits de l'homme. Certains États ont de plus en plus recours à de nouvelles technologies qui violent le droit à la vie privée, y compris l'utilisation de mégadonnées et de données de santé et la surveillance arbitraire de leurs propres citoyens. Le genre, la race, la classe ou l'origine sociale et la religion figurent parmi les critères qui déterminent qui est placé sous surveillance. Certains individus sont donc plus susceptibles de souffrir de violations du droit à la vie privée et d'autres droits de l'homme. Les services de renseignement recourent de plus en plus à des pratiques de surveillance, prétendument pour lutter contre le terrorisme ou l'extrémisme violent, sapant ainsi la confiance de la société en l'État et ses institutions et en l'état de droit lui-même.

55. Il est d'une importance vitale que les États Membres protègent le droit à la vie privée conformément au droit international et fassent respecter l'état de droit. Ils ne pourront promouvoir des sociétés pacifiques, justes et inclusives, tel qu'indiqué dans l'objectif de développement durable n° 16, que si les citoyens peuvent jouir de leur libertés et droits

fondamentaux sans craindre de souffrir de discrimination, de persécution ou de punition.

56. **M. Baror** (Israël) dit que l'autorité de contrôle des drogues d'Israël a fait l'objet de grandes réformes en 2017 et 2018. Elle a été rétablie au Ministère de la sécurité publique pour chapeauter les différentes mesures prises en matière de prévention et de lutte contre la criminalité, la violence, la toxicomanie et l'alcoolisme. La collectivité est au cœur des priorités ; les autorités locales et municipales sont considérées comme des acteurs essentiels pour mettre en place un continuum de prévention et de détection rapide, ainsi que des services de traitement et de réintégration en tenant compte du genre, de l'âge et des sensibilités culturelles.

57. Les efforts de prévention, qui commencent dès la maternelle et se poursuivent tout au long de la scolarité, comprennent des programmes de préparation à la vie active et la promotion de modes de vie sains. La mobilisation de la population est un aspect essentiel des stratégies de réduction de la demande, car il est rare que les jeunes, en particulier ceux qui sont à haut risque, se tournent spontanément vers les services d'aide. Par ailleurs, différentes activités telles que des ateliers et des conférences ciblent les parents et des adultes référents. L'accent est également mis sur le recrutement et la formation de membres de la collectivité, comme les patrons de bars et les chauffeurs de taxi qui peuvent jouer le rôle de sentinelles, car ils sont souvent les premiers témoins de comportements à risque. Le programme de « patrouille des parents » s'est aussi avéré efficace : des parents se portent volontaires pour sillonner les lieux de rencontre préférés des jeunes pour leur parler et les aider à gérer des situations risquées. De telles activités contribuent à la réalisation de l'objectif qui est de faire en sorte que les villes et communautés soient sûres, résilientes et durables, conformément aux objectifs de développement durable.

58. Une nouvelle réforme visant à dépénaliser l'usage du cannabis pour les primodélinquants est entrée en vigueur au cours de l'année écoulée et constitue un tournant, en passant de la répression pénale à l'éducation, la prévention et le traitement. Parallèlement, un plan d'action complémentaire fondé sur des données est en cours d'élaboration pour couvrir sept domaines clefs, notamment les campagnes publiques, le matériel didactique et les programmes de réadaptation.

59. Il faut s'engager à l'échelle mondiale pour lutter contre la pandémie d'abus de drogues. Les États ont la responsabilité commune de partager les connaissances

et les bonnes pratiques afin de réaliser les objectifs mondiaux qui ont été fixés.

60. **M^{me} Hasan** (Iraq) dit que l'Iraq, comme d'autres pays, n'est pas à l'abri des répercussions négatives de la criminalité transnationale organisée. Des attaques criminelles et terroristes sans précédent ont mis en danger la sûreté et la sécurité de la société en Iraq. Elles ont coûté la vie à des milliers de civils innocents et détruit villes et villages. Le Gouvernement iraquien a adopté de nombreux textes législatifs traitant de la lutte contre la drogue, y compris la loi n° 50 de 2017 qui établit une stratégie et une politique au niveau national pour lutter contre le problème de la drogue et traiter les toxicomanes. L'Iraq a également créé un haut comité de lutte contre la drogue qui est présidé par le Ministre de la santé. Ses hauts responsables représentent diverses organisations nationales de prévention du crime. Des sous-comités ont été créés dans toutes les provinces. Le Gouvernement iraquien porte actuellement des modifications à certaines dispositions législatives en vue d'inciter les toxicomanes à suivre un traitement spécialisé pour qu'ils puissent être réintégrés dans leur famille et dans la société en général.

61. La traite des personnes est un phénomène international qui touche presque tous les pays, que ce soit en tant que pays d'origine, de transit ou de destination. L'Iraq n'a épargné aucun effort pour appliquer le Protocole relatif à la traite des personnes, y compris par l'application de la loi n° 28 de 2012 sur la lutte contre la traite des personnes et de la loi n° 58 de 2017 portant sur la protection des témoins, experts, victimes et lanceurs d'alerte. Un haut comité central de lutte contre la traite des êtres humains a été créé en 2018. Il comporte 15 représentants de divers ministères irakiens et est présidé par le Ministère de l'intérieur.

62. **M. Butt** (Pakistan) dit que l'ONUDD a soutenu la mise en place au Pakistan de mécanismes efficaces pour la coopération entre la police et les parquets afin d'améliorer le système de justice pénale. Le Pakistan apprécie sincèrement cette assistance technique qui aide les États Membres à lutter contre la criminalité transnationale organisée.

63. Comme le problème mondial de la drogue persiste, sa délégation s'inquiète particulièrement de la progression régulière de la culture et de la production du pavot à opium dans la région. Étant l'un des États de transit les plus touchés, le Pakistan s'attelle aux trois grands piliers que sont la réduction de l'offre, la réduction de la demande et la coopération internationale. La tendance qui se dessine en faveur d'une légalisation de l'utilisation de drogues illicites est

néfaste et ne peut qu'augmenter la demande de drogues, ce qui aura une incidence directe sur la région.

64. Le recours de plus en plus marqué par les groupes criminels aux nouvelles technologies et la nature transnationale du blanchiment d'argent, de la cybercriminalité, de la corruption et du trafic et de la traite des personnes compliquent singulièrement les enquêtes et poursuites. Des mesures de prévention du crime et de justice pénale globales et intégrées sont indispensables pour lutter contre les groupes criminels transnationaux. Le Pakistan est partie à huit conventions des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et a mis en place une unité de contrôle financier indépendante avec d'autres pays pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

65. **M. Ahmed** (Maldives) dit que le problème mondial de la drogue fait peser une grave menace sur le développement et la stabilité sociale. Son pays est profondément préoccupé par l'augmentation de l'usage d'opioïdes et l'utilisation à des fins abusives de produits pharmaceutiques. Les Maldives se situent au carrefour de l'une des routes de transbordement les plus importantes et les plus fréquentées au monde, ce qui rend le pays vulnérable aux trafiquants de drogues. Celui-ci a donc besoin de coopération et de soutien de la part de ses partenaires afin de surveiller et de sécuriser ces routes. Comptant plus d'un millier d'îles, les Maldives doivent surmonter des difficultés notables pour pouvoir établir des mesures efficaces de contrôle aux frontières. Le Gouvernement s'est attaché à accroître la surveillance des eaux et à renforcer les réglementations douanières, entre autres mesures.

66. Afin de réduire la demande de drogues, il est important de mieux faire connaître les dangers et les effets néfastes qu'elles induisent. Le nouveau Gouvernement s'est aussi engagé à renforcer les moyens dont dispose le système de santé pour traiter la toxicomanie et la désintoxication aux niveaux national et local.

67. Les criminels recourent de plus en plus à l'informatique et aux communications pour étendre leurs activités. La police nationale utilise les technologies modernes et collabore étroitement avec INTERPOL pour contrer les actes criminels.

68. La justice pénale est la pierre angulaire d'une société moderne et juste. Les Maldives ont adopté un certain nombre de lois relatives à la traite des êtres humains, au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme pour renforcer la transparence et l'efficacité du système judiciaire. Le pays continuera de réformer et

de renforcer son système de justice pénale pour être à même de régler les nouveaux problèmes qui surgiront.

69. **M^{me} Salim** (Afghanistan) déclare que les questions transnationales telles que le problème mondial de la drogue nécessitent une approche multilatérale. De nombreuses variables entrent en compte ; en Afghanistan, la production de drogues est déterminée par une conjonction de facteurs internes et externes. En ce qui concerne les facteurs externes, une forte demande internationale a favorisé la croissance des marchés locaux de drogues illicites et des précurseurs de drogues sont introduits clandestinement par des groupes criminels transnationaux. Pour ce qui est des facteurs internes, des problèmes tels que le conflit en cours et la pauvreté ont aggravé la situation.

70. L'épidémie mondiale de drogues a touché de 2,9 à 3,5 millions d'Afghans. Le Gouvernement afghan a mis en œuvre des politiques et stratégies de lutte contre les stupéfiants pour régler le problème avec efficacité. Bien que la superficie totale utilisée pour la culture et la production de drogues se soit réduite de 20 % en 2018, la production n'a jamais été aussi élevée. En outre, 53 % des terres agricoles servant à la production de drogues sont contrôlées par des groupes insurgés et des forces antigouvernementales.

71. Afin de neutraliser les effets des revendications socioéconomiques et des inégalités, le Gouvernement afghan utilise des outils économiques et sociaux dans un cadre national pour la paix et le développement afin de renforcer une protection sociale durable, dans l'optique d'autonomiser les populations et de fournir aux individus les moyens d'améliorer leurs compétences professionnelles et ainsi d'avoir accès à un emploi.

72. En 2018, le secteur agricole a été durement touché par une sécheresse prolongée. Cependant, de telles conditions sont propices à la croissance de pavots à opium. Afin de gérer plus efficacement l'approvisionnement en eau, le Gouvernement afghan aménage les canaux pour que les fermiers puissent cultiver d'autres plantes. Un projet relevant du Ministère de l'agriculture promeut la culture d'aloë vera à la place du pavot.

73. L'Afghanistan s'engage à limiter la production de drogues, mais requiert un soutien continu de la part de la communauté internationale. Pour être efficace, elle devra mettre l'accent sur le transit et la consommation également. Le problème des drogues représente une menace collective qui exige une réponse collective. L'Afghanistan préconise un renforcement de la coopération régionale et internationale, notamment à l'aide d'une stratégie régionale de lutte contre les stupéfiants.

74. **M^{me} Inanç Örnekol** (Turquie) dit que la Turquie, pays de destination, a agi de façon décisive pour lutter contre la traite de personnes et a accompli des progrès dans les domaines de l'identification, de la protection et de la prévention. Une commission spéciale de coordination a été mise sur pied et la Turquie œuvre à un nouveau plan d'action national de lutte contre la traite d'êtres humains. En tant que pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés, elle attache la plus grande importance à la protection des droits et de la dignité des victimes de la traite d'êtres humains, des migrants et des réfugiés. Les victimes de la traite de personnes peuvent bénéficier d'un service d'appui en Turquie ou retourner volontairement dans leur propre pays. Les besoins des victimes ont été pris en considération en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations.

75. La Turquie s'engage à lutter contre le terrorisme et se bat avec la même détermination contre toutes les organisations terroristes, dont l'organisation terroriste fethullahiste, le Parti des travailleurs du Kurdistan, le Parti de l'Union démocratique, les Unités de protection du peuple et l'État islamique d'Iraq et du Levant. Une approche sélective est inacceptable et la communauté internationale devrait respecter le principe universel « extradier ou poursuivre ».

76. En raison de sa situation géographique, la Turquie est exposée à un flux considérable de marchandises illicites. La politique de lutte contre la drogue nationale repose sur l'élimination des réseaux de distribution nationaux, sur le démantèlement des réseaux internationaux de trafic de drogue et sur les enquêtes sur le financement des groupes terroristes par le trafic de drogue. Le Ministère de la santé est responsable de la coordination de l'exécution de la politique nationale en matière de drogues et du plan d'action pour la période 2018-2023. La Turquie contribue à l'action de coopération bilatérale et multilatérale de lutte contre l'abus et le trafic de drogue.

77. **M. Vaultier Mathias** (Portugal) dit que l'affirmation faite au paragraphe 274 du rapport du Secrétaire général sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles (A/74/130) selon laquelle « il est nécessaire de mettre en place une nouvelle approche » ne concerne que l'absence de réglementation internationale exhaustive permettant d'obtenir rapidement des éléments de preuve numériques stockés dans d'autres États. Il est précisé au paragraphe 275 que cette lacune devrait être comblée dans le cadre de la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (Convention de Budapest), qui compte plus de 70 signataires. Les parties à cette convention élaborent

déjà un deuxième protocole. Le Portugal est un fervent défenseur des traités existants et ne voit pas actuellement la nécessité d'élaborer un nouvel instrument international sur la question.

78. **M^{sr} Auza** (Saint-Siège) affirme que l'état de droit consacre le principe de la justice dans la société humaine et renforce le bien commun en ce qu'il garantit la primauté du droit à l'exclusion de toute loi arbitraire, corrompue ou partielle. Il devrait être promu par tous les acteurs de la société dans le cadre d'une action conjointe et coordonnée, et la communauté internationale devrait intégrer et protéger les droits universels de la personne dans toutes les initiatives visant à prévenir et combattre la criminalité. Les mesures que prennent les pays pour lutter contre la criminalité doivent concorder avec les obligations universelles en matière de droits de la personne. Le Saint-Siège se félicite que les questions touchant à l'état de droit en général seront au cœur de la quatorzième édition du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra à Kyoto (Japon), en 2020.

79. La traite des personnes est un phénomène mondial qui exige une mobilisation et un engagement accrus de la part des gouvernements, des institutions et des particuliers, car le nombre de personnes réduites en esclavage ne cesse d'augmenter. Il importe en particulier de mobiliser davantage de ressources pour protéger et aider les victimes. Il faut également faire preuve d'une volonté renouvelée pour s'attaquer au problème mondial de la drogue, eu égard aux liens croissants qui existent entre le trafic de drogue, la corruption, les activités criminelles et même le terrorisme. Par ailleurs, les substances placées sous contrôle international mises à disposition à des fins médicales et scientifiques sont insuffisantes. Pour conclure, l'intervenant réaffirme que le Saint-Siège est contre la légalisation de l'usage de la drogue comme moyen de lutte contre la toxicomanie.

80. **M. Miko Nchama** (Guinée équatoriale) dit que son pays est gravement préoccupé par l'incidence grandissante de la criminalité, de la violence et des conflits armés, qui contraignent souvent des familles entières à migrer vers des lieux peu sûrs. La coopération entre États doit être renforcée pour prévenir la criminalité et lutter contre l'impunité. La Guinée équatoriale salue le travail que fait l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants à cet égard.

81. Grâce à son nouveau plan de développement économique et social à l'horizon 2035, le Gouvernement compte faciliter la prévention du crime et renforcer les institutions. Un comité national de codification a été

créé afin de procéder aux réformes nécessaires pour adapter le système juridique aux exigences d'une justice moderne et efficace et de la lutte contre le terrorisme. Le Gouvernement développe également son dispositif de cybersécurité. ORTEL, un organisme de régulation des télécommunications, exerce un contrôle indépendant en matière de cybersécurité. Sa principale mission est de fournir des conseils juridiques, de garantir la cohérence et le respect de la réglementation et de proposer des réformes institutionnelles en vue d'améliorer les télécommunications.

82. La Guinée équatoriale participe activement aux initiatives régionales, sous-régionales et internationales de lutte contre le terrorisme. Elle a ratifié 11 des 19 instruments juridiques internationaux relatifs au terrorisme, notamment la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. Elle a également adopté le Règlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme en Afrique centrale et est membre du Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale.

83. S'agissant de l'augmentation de la production, de l'offre et de la consommation de drogues, la Guinée équatoriale, dont la population est jeune, est vulnérable en raison de conflits armés non réglés, de la criminalité transnationale organisée, des groupes armés et du terrorisme. Conformément au Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et à la position commune africaine présentée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue en 2016, elle estime que l'objectif premier des politiques nationales, régionales et mondiales en matière de drogue doit être d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être socioéconomique.

84. **M^{me} Cartwright** (Bahamas) dit que son pays a conclu ou mis à jour plusieurs accords de coopération internationale bilatéraux et régionaux en matière d'entraide judiciaire ou juridique (y compris les traités d'entraide judiciaire) dans la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité qui y est liée. Le plan national de lutte contre la drogue pour la période 2017-2021 des Bahamas tient compte des recommandations de l'Assemblée générale figurant dans le Plan d'action des Amériques sur la drogue de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues.

85. Les Bahamas participent à des activités de coopération transfrontière avec les services de répression d'autres pays, notamment à des opérations conjointes, à l'échange d'officiers de liaison et à la mise en commun de renseignements. Les activités criminelles

devenant de plus en plus sophistiquées, les responsables de la sûreté publique doivent faire appel à des technologies de pointe. Le pays a donc acquis et exploité des systèmes de détection de tirs ShotSpotter, des équipements de vidéosurveillance, des drones et des caméras d'intervention.

86. Les Bahamas mettent au point une méthode de quantification de la traite des personnes afin d'obtenir des données permettant de mieux appréhender le problème. Le Département des services pénitentiaires des Bahamas a augmenté le nombre de participants à ses programmes de développement personnel et de placement à l'extérieur dans le cadre d'une stratégie d'ensemble visant à doter les détenus des outils nécessaires à leur réinsertion dans la société tout en réduisant le risque de récidive.

87. Garantir la sécurité d'un pays est une tâche encore plus difficile lorsque l'on subit les effets immédiats et à long terme des changements climatiques, une expérience que les Bahamas ont récemment vécue avec les dégâts causés par l'ouragan Dorian. Les Bahamas remercient tous ceux qui les ont aidées à faire face à la pire catastrophe naturelle de leur histoire récente.

88. **M. Opimakh** (Biélorus) dit que le Biélorus se félicite de l'adoption de la résolution sur le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles additionnels y relatifs et compte que l'examen se fera dans les meilleurs délais. La criminalité transnationale et ses nouvelles formes de plus en plus sophistiquées, telles que la cybercriminalité, exigent que la communauté internationale agisse rapidement et efficacement. En 2019, le Biélorus a été chargé de présider la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Il se félicite des résultats de la vingt-huitième session de la Commission, tenue en mai 2019. La résolution relative au renforcement de la participation de tous les membres de la société à la prévention du crime, adoptée à l'initiative du Biélorus, est la première résolution de la Commission sur cette question.

89. Le Biélorus salue les mesures prises pour lutter contre l'utilisation criminelle des technologies de l'information et des communications. Toutefois, ces technologies peuvent et devraient être utilisées pour lutter contre la criminalité et le terrorisme. Le document final de la Conférence internationale de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme grâce à des méthodes novatrices et à des technologies nouvelles et émergentes, qui s'est tenue les 3 et 4 septembre 2019 à Minsk, a ouvert de nouvelles perspectives de coopération interrégionale sur cette question. La

technologie moderne devrait être mise à profit pour garantir la sécurité des enfants et des jeunes sur Internet, qui est utilisé pour recruter des jeunes à des fins de trafic de drogue. Il convient d'élaborer une stratégie d'information sur la lutte contre la drogue destinée aux jeunes et de la diffuser sur Internet et dans les médias sociaux.

90. Le Bélarus se félicite des résultats du débat ministériel de la Commission des stupéfiants, qui s'est tenu à Vienne en mars 2019, et de l'équilibre de la déclaration ministérielle adoptée à cette occasion, qui est axée sur la lutte contre le problème mondial de la drogue. Il attache une importance particulière à la ratification universelle des trois conventions des Nations Unies relative au contrôle des drogues et à leur pleine application par les États parties. L'actuel dispositif juridique et institutionnel international de lutte contre la drogue contribue grandement aux initiatives nationales et à la coopération internationale dans ce domaine et ne devrait pas être démantelé, même sous prétexte de l'existence de « particularités nationales ».

91. Le Bélarus s'oppose par principe à la légalisation des drogues et à la levée des interdictions concernant le trafic de drogue. Ses services de répression jouent un rôle important dans la lutte contre le trafic de drogue, notamment en éliminant les flux internationaux de drogues qui passent par son territoire. La politique nationale de lutte contre la drogue pour la période 2014-2018 a contribué à améliorer la situation en matière de drogue dans le pays et à prévenir la consommation de drogue à grande échelle par les jeunes.

92. **M. Penaranda** (Philippines) affirme que le commerce et l'usage de méthamphétamine s'accroissent en Asie du Sud-Est. Conscient des obligations qui lui incombent en vertu du droit international, en particulier du droit des droits de l'homme, le Gouvernement philippin mène une campagne contre les drogues illégales dans le cadre de son programme de développement fondé sur les droits de l'homme. Depuis le début de cette campagne, 435 731 personnes ont bénéficié de programmes axés sur le rétablissement et le bien-être, et 120 millions de dollars ont été investis dans les services de santé et la réhabilitation.

93. Aux Philippines, la répression se fait dans le respect de la loi. Les manquements sont gérés dans le cadre de dispositifs de responsabilisation opérationnels. Il a été établi que les chiffres stupéfiants et, à juste titre, préoccupants initialement donnés au sujet d'exécutions extrajudiciaires présumés étaient largement exagérés, voire dénués de fondement. Le Gouvernement a spontanément procédé à des enquêtes même en

l'absence de plaintes officielles. Au deuxième trimestre de 2019, 4 583 enquêtes de ce type avaient été menées.

94. Tout en étant conscientes qu'il faut régler les problèmes nouveaux ou en constante évolution conformément aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, les Philippines réaffirment que ces conventions ménagent aux États parties une marge de manœuvre suffisante pour concevoir et appliquer en matière de drogues des politiques nationales répondant à leurs priorités et besoins.

95. **M. Bessedik** (Algérie) dit que pour lutter efficacement contre la criminalité transnationale organisée, en particulier le trafic de drogue, il faut adopter une approche globale fondée sur le développement économique et social. Une coopération internationale et régionale efficace menée dans le respect des principes fondamentaux de souveraineté, d'égalité, d'indépendance politique, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays est également nécessaire.

96. Le trafic de drogue, en particulier de cannabis, représente une grave menace pour la sécurité et la stabilité de l'Afrique du Nord. Plus de 52 tonnes de cannabis, dont près de 79 % provenaient de la frontière occidentale, ont été saisies en Algérie en 2017. Les autorités algériennes ont dû mobiliser des ressources considérables pour lutter contre le trafic de cannabis. Dans le cadre de sa stratégie nationale de lutte contre la drogue pour la période 2018-2022, qui est fondée sur les piliers que sont la prévention, le traitement et la répression, le Gouvernement algérien a également mobilisé toutes ses institutions, y compris la société civile, pour sensibiliser les citoyens, en particulier les jeunes, aux risques liés à la drogue.

97. La communauté internationale doit combattre le terrorisme, en particulier son financement, de manière décisive, collective et globale. En Afrique du Nord, région déjà instable et peu sûre en raison des conflits et des crises multiformes qui y perdurent, la situation est exacerbée par les liens entre le terrorisme, d'une part, et le trafic de drogue et d'armes à feu, le trafic de migrants et la traite des personnes, d'autre part. L'Algérie demeure engagée dans la lutte contre le terrorisme à l'échelle internationale. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ne peut être complète que si une convention générale sur le terrorisme international est élaborée.

98. **M. Theim** (Myanmar) dit qu'en tant que partie aux trois principales conventions internationales relatives au contrôle des drogues, le Myanmar collabore étroitement avec les organismes des Nations Unies, les organisations

et les acteurs concernés pour s'attaquer au problème de la drogue. Dans le cadre de l'application de la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public, le pays a élaboré une stratégie nationale de prévention du crime en janvier 2019. La sensibilisation, la prise de mesures de prévention, la répression, le suivi et l'évaluation continus, le renforcement des capacités, la supervision et la gestion sont les principales tâches menées au titre de la prévention du crime à l'échelle nationale. L'ONUDC a aidé le pays à élaborer des plans de travail dans plusieurs domaines, notamment la lutte contre les groupes criminels transnationaux, le trafic et la corruption.

99. L'actuel plan d'action quinquennal du Myanmar pour la lutte contre la traite des personnes a été amélioré sur la base des enseignements tirés de l'exécution des plans précédents et est conforme au plan d'action mis en place dans le cadre de l'Initiative ministérielle coordonnée du Mékong contre la traite des êtres humains. Le Gouvernement révisé la loi de 2005 relative à la lutte contre la traite des personnes afin de renforcer l'article sur l'application efficace de la procédure pénale. En plus de mener des initiatives régionales, le Myanmar coopère étroitement avec ses voisins immédiats pour lutter contre la traite des personnes dans le cadre de mémorandums d'accord bilatéraux.

100. Le Gouvernement élabore une loi sur la cybercriminalité et collabore notamment avec INTERPOL et l'Association des chefs de police des États membres de l'ASEAN pour combattre ce phénomène. Les pays doivent faire concorder leurs lois sur la cybersécurité avec les normes internationales et intégrer certains aspects relatifs aux droits de la personne, tels que le droit à la protection de la vie privée et les droits de la personne en ligne, dans les cadres juridiques en matière de cybersécurité qu'ils mettent en place aux fins d'enquêtes pénales. La délégation du Myanmar appuie les travaux actuellement menés par le Groupe d'experts chargé de réaliser une étude approfondie sur la cybercriminalité en vue de l'adoption d'une convention des Nations Unies sur la prévention du crime.

101. Le Myanmar condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Il a créé le Comité national d'évaluation des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme en décembre 2015. Face à l'aggravation du problème de la drogue, le Président prend personnellement des mesures

dans les domaines de la prévention, de la répression et du traitement, et une nouvelle politique de lutte contre la drogue a été adoptée en 2017.

102. **M. Dinh Nho Hung** (Viet Nam) affirme que, malgré les efforts et les progrès faits au cours des 110 années qui se sont écoulées depuis la réunion de la Commission de Shanghai sur l'opium, le problème de la drogue continue de s'aggraver dans le monde et met en péril les avancées réalisées dans la mise en œuvre du Programme 2030. Les stimulants de type amphétamine et les nouvelles substances psychoactives menacent la sécurité, la santé et le bien-être des populations, en particulier des jeunes. Le problème de la drogue favorise également d'autres crimes, comme le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent. Cette situation extrêmement préoccupante exige de redoubler d'efforts aux niveaux national, régional et mondial.

103. Conscient de la nature multidimensionnelle du problème de la drogue, le Gouvernement vietnamien a élaboré une stratégie nationale de prévention de l'usage de drogues et de lutte contre ce phénomène et pris des mesures visant à éliminer la culture illicite et à prévenir l'abus de stupéfiants et de substances psychoactives et le détournement de précurseurs. S'agissant des toxicomanes, les méthodes de traitement ont été diversifiées et l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et aux services d'aide à l'emploi leur a été garanti afin de faciliter leur réinsertion. Des opérations ont été menées sur les principales voies d'acheminement pour dissuader et arrêter les criminels.

104. Le Viet Nam collabore étroitement avec les États membres de l'ASEAN pour atteindre l'objectif d'une Communauté de l'ASEAN exempte de drogues. Par l'exécution du plan de travail visant à protéger les communautés contre les drogues illicites, l'ASEAN encourage ses États membres à mener des initiatives collectives dans des domaines tels que la prévention, le traitement et la réhabilitation, et la répression. En septembre 2019, le Viet Nam a accueilli une réunion ministérielle sur le renforcement de la coopération dans la lutte contre la criminalité transnationale liée à la drogue, à laquelle avaient participé des représentants des États membres de l'ASEAN, de l'Australie, des États-Unis d'Amérique et de l'ONUDC. Les trois conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues sont les textes fondamentaux qui régissent la lutte contre le problème mondial de la drogue. Le Viet Nam respecte le droit souverain de chaque État et les particularités de chaque pays et région.

105. **M^{me} Tripathi** (Inde) dit qu'il existe un lien étroit entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, les organisations terroristes utilisant de plus

en plus les réseaux criminels transnationaux organisés pour mener des activités illicites leur permettant de se procurer des revenus. La situation appelle une action beaucoup plus cohérente et beaucoup plus décisive. L'ONU doit coopérer davantage avec des organismes tels que le Groupe d'action financière. Les groupes criminels organisés évoluent pour devenir des réseaux sans liens étroits et difficiles à freiner, et ils utilisent les nouvelles technologies, notamment les drones, les monnaies virtuelles, les systèmes de communication cryptée et l'intelligence artificielle. Il faut donc que les services de répression des différents pays et des différentes juridictions échangent des informations en temps voulu.

106. Une coopération internationale élargie, fondée sur la justice pénale et sur des interventions sanitaires, est nécessaire pour s'attaquer au problème de la drogue. Il faut également une approche équilibrée pour lutter contre l'usage improprie des médicaments délivrés sur ordonnance tout en garantissant la disponibilité et l'accessibilité de ces médicaments. Le Gouvernement indien a lancé un plan d'action national de réduction de la demande de drogue d'ici 2023, lequel est axé sur l'éducation préventive, la sensibilisation, le renforcement des capacités, l'accompagnement, le traitement et la réhabilitation. Il convient d'établir des partenariats plus solides avec la société civile et le secteur privé et de consacrer davantage de ressources à la répression pour lutter contre l'utilisation d'Internet et des médias sociaux par les trafiquants.

107. L'Inde a adopté une approche multidimensionnelle et multipartite afin de prévenir les crimes liés à la traite des personnes et de faire procéder rapidement à des enquêtes lorsqu'ils sont commis. Un degré de priorité élevé a été accordé au renforcement des capacités des services de répression et des agents du système judiciaire. Un programme complet a été mis en place pour mieux secourir, réhabiliter et réintégrer les victimes et rapatrier les victimes de la traite transfrontalière dans leur pays d'origine.

108. Des dispositions juridiques ont été mises en place en Inde pour lutter contre la cybercriminalité. Des cellules consacrées au signalement et aux enquêtes et des laboratoires de cybercriminalistique destinés à former les agents des services de répression et du système judiciaire ont été créés. Il faudrait accroître la coopération multilatérale dans le domaine de la cybercriminalité, en particulier pour faciliter l'échange rapide de renseignements, essentiel à la communication d'éléments de preuve numériques dans le cadre des enquêtes sur la cybercriminalité.

109. **M. Lim** (Singapour), s'exprimant au titre du point 107 de l'ordre du jour, dit qu'il existe de nombreuses lois visant à garantir la sécurité du monde physique, mais qu'il y a beaucoup moins de réglementations relatives au cyberspace. Les internautes risquent de voir compromises leur vie privée et leurs données personnelles du fait de la cybercriminalité. Singapour a pris des mesures pour lutter contre la cybercriminalité, notamment en renforçant les partenariats internationaux, en développant son système de cybersécurité et en améliorant l'éducation préventive, conformément à son plan d'action contre la cybercriminalité.

110. Singapour, qui joue volontairement le rôle de chef de file de l'ASEAN en matière de cybercriminalité, a été à l'origine de la création d'un bureau de renforcement des cybercapacités de l'ASEAN au Complexe mondial INTERPOL pour l'innovation, qui rendra la région mieux à même de lutter contre ce phénomène. Elle créera un centre d'excellence de l'ASEAN et de Singapour en matière de cybersécurité afin d'aider les États membres de l'Association à élaborer des cyberstratégies, de renforcer les compétences techniques de leurs équipes d'intervention rapide dans le domaine informatique et d'encourager la mise en commun de renseignements.

111. Depuis que Singapour a lancé un appel en faveur de l'innovation au secteur de la cybersécurité en 2018, plus de 70 propositions de solutions de cybersécurité ont été reçues des experts de ce secteur. Un programme géré par le Gouvernement permet de fournir aux entreprises en développement des conseils et de leur accorder des subventions afin qu'elles apportent des solutions de cybersécurité. On apprend aux étudiants de Singapour à se protéger de la cybercriminalité et des menaces connexes grâce à des initiatives d'éducation telles que la campagne nationale de sensibilisation à la cybersécurité.

112. **M^{me} Tang** (Singapour), intervenant au titre du point 108 de l'ordre du jour, affirme que des quantités record de méthamphétamine ont été saisies en Asie de l'Est et du Sud-Est en 2017. La méthamphétamine est la drogue la plus couramment consommée à Singapour, et près des deux tiers des nouveaux consommateurs recensés en 2018 avaient moins de 30 ans. Singapour est fermement résolue à adopter une approche axée sur la prévention des dommages afin de régler le problème de la drogue. Alors que les drogues – notamment l'opium – étaient jadis légales à Singapour et qu'elles avaient entraîné un coût social et des dommages considérables pour les toxicomanes et leurs familles, la situation en matière de drogue est actuellement sous contrôle, les consommateurs de drogue représentant moins de 0,1 %

de la population. Outre des lois strictes, l'éducation préventive et la réhabilitation sont également des piliers essentiels de l'approche axée sur la prévention des dommages.

113. Afin d'établir le dialogue avec les jeunes, Singapour a eu recours à des bandes dessinées et des jeux de cartes interactifs véhiculant des messages contre la drogue, à des campagnes ciblées de lutte contre la drogue dans les médias sociaux et à des expositions fondées sur la réalité augmentée. Lors d'une enquête nationale, plus de 90 % des jeunes interrogés qui avaient discuté de la drogue avec leurs parents ont affirmé avoir été dissuadés d'en consommer. Le Gouvernement a donc fourni des trousseaux d'information pour aider les parents à engager de telles discussions. Il a également collaboré étroitement avec des organisations religieuses et communautaires pour concevoir des campagnes de lutte contre la drogue tenant compte des réalités culturelles et axées sur la communauté. En septembre 2019, Singapour et l'ONUSD ont exécuté un programme de formation sur la prévention de la toxicomanie dans les milieux scolaires.

114. Les toxicomanes de Singapour ont bénéficié de programmes intensifs de réhabilitation, de possibilités de formation qualifiante et d'une assistance dans la recherche d'emplois. Le Gouvernement veille à qu'ils reçoivent un appui durable aux fins de leur réinsertion en mettant à leur disposition des programmes de supervision communautaire structurés sur une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans. Les résultats de ces initiatives ont été encourageants : le taux de récidive après deux ans est passé de plus de 70 % dans les années 1990 à 24 % au cours des dernières années. La nature du problème de la drogue différant en fonction des pays, chaque pays doit exercer son droit souverain d'appliquer des politiques de lutte contre la drogue qui s'adaptent le mieux à sa situation.

115. **M. Mabhongo** (Afrique du Sud) dit que le Gouvernement sud-africain reste concentré sur la lutte contre la criminalité organisée et son lien avec la dégradation de l'environnement et de la vie sauvage. L'Afrique du Sud a déclaré l'abattage illégal de rhinocéros et le trafic de cornes de rhinocéros comme étant des crimes à combattre en priorité, et un comité a été créé pour se pencher sur le braconnage de rhinocéros et le trafic d'espèces sauvages. Le Gouvernement a intensifié sa lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages grâce au projet Barcode of Wildlife, qui a conduit à la création de la première bibliothèque de référence de codes-barres fondés sur l'ADN des espèces sauvages.

116. La fréquence et la complexité des cyberattaques ayant augmenté, la communauté internationale doit élaborer et adopter, sous les auspices de l'ONU, un instrument international sur la cybercriminalité qui s'inspire des instruments régionaux existants sur la question et qui serve de base à la mise en place de normes, règles et accords relatifs à la bonne conduite à tenir dans les relations dans le cyberspace et la lutte contre la cybercriminalité. À cet égard, l'Afrique du Sud salue les travaux du Groupe d'experts chargé de réaliser une étude approfondie sur la cybercriminalité et attend avec intérêt ceux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale.

117. Le cadre stratégique à moyen terme, le plan national de développement et la stratégie de sécurité nationale illustrent la détermination du Gouvernement à lutter contre la corruption. L'exploitation minière illégale et le trafic de métaux précieux sont des crimes complexes qui ont des liens avec d'autres formes de criminalité organisée. À la vingt-huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, tenue en mai 2019, l'Afrique du Sud et le Pérou ont présenté une résolution sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée et ses liens avec le trafic illicite de métaux précieux et l'exploitation minière illégale, notamment par le renforcement de la sécurité des filières des métaux précieux, qui a ensuite été adoptée par le Conseil économique et social en juillet 2019.

118. L'Afrique du Sud remercie l'ONUSD d'avoir aidé les États Membres à rendre leurs systèmes de justice pénale, de contrôle aux frontières et de répression mieux à même de régler plus efficacement les problèmes liés au terrorisme. Elle se félicite de la signature du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme.

119. **M. Al Khalil** (République arabe syrienne) dit que son pays est partie à la plupart des conventions internationales relatives à la criminalité transnationale organisée. La République arabe syrienne est déterminée à moderniser sa législation et à l'appliquer d'une manière conforme aux conventions internationales. Ces dernières années, elle a adopté une série de lois visant à lutter contre des crimes tels que le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, les enlèvements, la cybercriminalité, le trafic de drogue et la migration irrégulière. Elle collabore étroitement avec l'ONUSD et salue les efforts que fait l'Office pour fournir une

assistance technique aux États Membres. L'ONU DC doit redoubler d'efforts pour déterminer les causes profondes de la criminalité et trouver des solutions pour les pays touchés, tout en fournissant un appui et une assistance technique à ces derniers.

120. La République arabe syrienne était jadis considérée comme exempte des crimes que sont la traite des personnes, le trafic d'organes humains et la criminalité transnationale organisée. Cependant, la situation a changé au cours des dernières années, et de nombreux éléments terroristes venus du monde entier sont entrés sur son territoire. Des groupes terroristes sanguinaires, tels que Daech, Al-Qaida, le Front el-Nosra et les groupes terroristes qui leur sont associés, sont aidés par des acteurs régionaux et internationaux qui leur fournissent de l'argent, des armes, des munitions et des technologies de communication modernes. Ces groupes ont commis toutes sortes de crimes terroristes, y compris la traite des personnes, le trafic d'organes humains, l'exploitation sexuelle et la destruction ou le pillage du patrimoine culturel syrien. La montée de la criminalité terroriste a contraint de nombreux Syriens à quitter le pays, ce qui a contribué à exacerber la traite des personnes et d'autres formes de criminalité organisée qui ciblent les migrants syriens, en particulier les enfants. Il convient de mettre en place de toute urgence un plan d'action visant à les protéger. Les éléments criminels et terroristes utilisent les technologies de communication modernes pour commettre davantage de crimes et se livrer à la cybercriminalité, qui est tout aussi dangereuse. Les États Membres devraient redoubler d'efforts pour régler ce problème.

121. Il est essentiel de renforcer le rôle de l'ONU dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée sous toutes ses formes. Les membres de la communauté internationale doivent assumer leurs responsabilités et participer aux efforts de coopération internationale, tout en faisant preuve de la volonté politique nécessaire pour appliquer toutes les conventions et résolutions internationales pertinentes afin de combattre la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et les idéologies extrémistes et d'éliminer leurs sources de financement.

La séance est levée à 13 heures.